

Réserve faunique de Rimouski Plan de pêche saison 2008

Secteur avec hébergement au lac Castor, période du 23 mai au 1er septembre 2008

Avis important:

Ce plan de pêche fait partie intégrale de votre droit d'accès et le non-respect de celui-ci concernant les plans d'eau ou les embarcations attribuées à votre chalet pour la durée de votre séjour, constitue une infraction.

La limite de prise journalière (quotidienne) est de dix (10) truites par pêcheur et votre limite de possession à la fin de votre séjour est de quinze (15) truites, maximum.

Vous devez inscrire vos captures sur la fiche d'auto-enregistrement prévue à cette fin et nous la remettre obligatoirement à votre départ.

Chalets	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
1	Castor Petit Castor	Castor Canard	Castor St-Jean	Castor Petit Castor	Castor St-Jean	Castor Canard	Castor St-Jean
2	Castor St-Jean	Castor St-Jean	Castor Canard	Castor St-Jean	Castor Petit Castor	Castor St-Jean	Castor Canard
3	Castor Canard	Castor Petit Castor	Castor St-Jean	Castor Canard	Castor St-Jean	Castor Petit Castor	Castor St-Jean
4	Castor St-Jean	Castor St-Jean	Castor Petit Castor	Castor St-Jean	Castor Canard	Castor St-Jean	Castor Petit Castor

Notez bien:

Les occupants détenteurs de droits d'accès pour la pêche, dans les chalets de ce secteur, peuvent pratiquer la pêche à gué sur la rivière Rimouski, à chaque jour.

En 2007, le succès de pêche sur la rivière Rimouski fût de 9,70 truites par jour pour un total de 4247 truites.

Important: Lorsque le quota d'un lac sera atteint, il sera fermé et remplacé par le lac serpent.